

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ CE POUR VÉHICULE INCOMPLÉT N° 11816631



Le soussigné

Ing. Domenico Nucera
Commercial and Special Vehicles Quality
& Customer Advocacy
(nom complet et fonction)

certifie par la présente que le véhicule:

0.1. Marque (dénomination commerciale du constructeur): IVECO
0.2. Type: IS35CI2AA
Variante: ID11C1C
Version: BK5EA2BF66K
0.2.1. Appellation commerciale: 35C16

0.2.2. Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, renseignements relatifs à la réception par type du véhicule de base/du véhicule des étapes antérieures:

Type: --
Variante: --
Version: --
Numéro de réception par type, numéro d'extension: --

0.2.3. Identifiants (le cas échéant):

0.2.3.1 Ident. famille d'interpolation: --
0.2.3.2 Ident. famille ATCT: --
0.2.3.3 Ident. famille PEMS: --
0.2.3.4 Ident. famille de résistance à l'avancement sur route: --
0.2.3.5 Ident. famille de matrices de résistance à l'avancement sur route (le cas échéant): --
0.2.3.6 Ident. famille de systèmes à régénération périodique: --
0.2.3.7 Ident. famille d'essais d'émissions par évaporation: --

0.4. Catégorie de véhicule: N1

0.5. Raison sociale et adresse: IVECO S.p.A.
- I - Via Puglia, 35
10156 Torino

0.5.1. Pour véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, raison sociale et adresse du constructeur des étapes antérieures: --

0.6. Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires: Sur traverse de la calandre

Emplacement du numéro d'identification du véhicule: Sur l'extrémité avant longeron droit

0.9. Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant): --

0.10. Numéro d'identification du véhicule: ZCFCA35B60D666965

2020/11/14
e3*2007/46*0117*16

20/11/2019

Lieu: Torino
Date: 2020/11/14

Domenico Nucera

(signature)

CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE

1. Nombre d'essieux et de roues: 2 6
1.1. Nombre et emplacement des essieux à roues jumelées: 1 Essieu 2
3. Essieux moteurs (nombre, empl., crabotage d'un autre essieu): 1 Essieu 2 mécanique

DIMENSIONS PRINCIPALES (mm)

4. Empattement: 3750
4.1. Écartement des essieux: 1-2 3750 2-3 -- 3-4 --

5.1. Longueur maximale admissible: 9310

6.1. Largeur maximale admissible: 2200

7.1. Hauteur maximale admissible: 4000

8. Avancée de la sellette d'attelage pour tracteur routier: min -- max --

12.1. Porte-à-faux arrière maximal admissible: 4512

MASSES (kg)

14. Masse en ordre de marche du véhicule incomplet: 2168

14.1. Répartition de cette masse entre les essieux: 1° 1453 2° 715 3° -- 4° --

15. Masse minimale du véhicule complet: 2355

15.1. Répartition de cette masse entre les essieux: 1° 1431 2° 924 3° -- 4° --

16. Masses maximales techniquement admissibles

16.1. Masse en charge maximale techniquement admissible: 3500

16.2. Masse techniquement admissible sur chaque essieu: 1° 2100 2° 2600 3° -- 4° --

16.4. Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble: 7000

18. Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de:

18.1. Remorque à timon d'attelage: 3500

18.2. Semi-remorque: --

18.3. Remorque à essieu central: 3500

18.4. Remorque non freinée: 750

19. Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage: 150

PROPULSION

20. Constructeur du moteur: FPT Industrial S.p.A.
21. Code du moteur inscrit sur le moteur: F1CFL4116*M
22. Principe de fonctionnement: Allumage par compression 4 temps
23. Électrique pur: Non

23.1. Véhicule [électrique] hybride: --

24. Nombre et disposition des cylindres: 4 vertical en ligne

25. Cylindrée du moteur (cm³): 2998

26. Carburant: Gazole

26.1. Monocarburant/bicarburant/carburant modulable/double carburant: Monocarburant

26.2. (Double carburant uniquement): --

27. Puissance maximale: --

27.1. Puissance nette maximale (moteur à combustion interne): 118 * kW à 3500 min-1

27.3. Puissance nette maximale (moteur électrique): -- kW

27.4. Puissance max. sur 30 minutes (moteur électrique): -- kW

28. Boîte de vitesses (type): Manuelle

28.1. Rapports de démultiplication (à compléter pour les véhicules équipés d'une transmission manuelle):

1er rapport -- 2e rapport --
3e rapport -- 4e rapport --
5e rapport -- 6e rapport --

28.1.1. Rapport de transmission finale: --

28.1.2. Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire):

1er rapport -- 2e rapport --
3e rapport -- 4e rapport --
5e rapport -- 6e rapport --

VITESSE MAXIMALE

29. Vitesse maximale (km/h): 160